



## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11/01/2024

Date de mise en ligne :

15/01/2024

(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation :

05/01/2024

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 8
- Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 janvier à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

**PRESENTS** : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLE, M. Olivier WEILAND, Mme Annie REVOL, M. Gilles POSSOZ, Mme Marie-Christine REY, M. Benjamin EXCOFFIER.

**EXCUSES** : M. Laurent SEVESTRE ayant donné pouvoir à Annie REVOL

**ABSENTS** : M. Alain RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine REY

Assiste et rédige : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

### **1 Désignation du secrétaire de séance :**

Mme Marie-Christine REY est désignée secrétaire de séance.

### **2 Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2023 :**

Le compte-rendu du conseil du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **3 Décisions prises par délégation du conseil municipal :**

- Néant.

### **4 Délibérations à l'ordre du jour :**

#### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BROEUR DE VEGETAUX AVEC LE GRAND ANNECY**

Monsieur le maire expose au conseil que le Grand Annecy, ayant fait l'acquisition de deux broyeurs pour la gestion des branchages, se propose de les mettre à disposition des services techniques communaux, ce gratuitement et pour une durée de 5 jours par commune.

Les modalités de prêt sont les suivantes :

- Période de mise à disposition : mi-novembre à mi-mars et mi-mai à mi-septembre ;
- Stockage du matériel : 17, rue de la Césièrè, Annecy ;
- Permis remorque requis pour la récupération ;
- Une convention de mise à disposition doit être signée des parties ;
- Un état des lieux est réalisé à la prise et au rendu du matériel ;
- Les réservations sont recommandées.

Ainsi, oûi l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Adhère à cette proposition de mise à disposition.
- Autorise le maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

## CONTROLE URSSAF

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par courrier recommandé du 12/10/2023, l'inspecteur du recouvrement des services de l'URSSAF informait la commune, de sa visite de contrôle de l'application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires et portant sur l'intégralité de la période du 01/01/2021 au 31/12/2022.

Il est précisé que ces vérifications sont effectuées conformément aux dispositions des articles L243-7, L243-13 puis R243-59 et suivants, du Code la sécurité sociale.

A l'issue du contrôle réalisé sur la journée du 15/12/2023, une lettre d'observation a été adressée à la commune. Les conclusions de cette dernière ne portent que sur des observations non chiffrées et aucun redressement n'est prononcé.

Il convient néanmoins de retenir les préconisations relatives aux règles d'emploi occasionnel des artistes et techniciens du spectacle, notamment les points de vigilance quant à l'immatriculation de ces derniers et leur régularité au regard des cotisations. A défaut ils relèveraient du GUSO (guichet unique du spectacle occasionnel).

Monsieur le maire souligne enfin la qualité des échanges durant cette journée de contrôle.

**Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

➤ **Prend acte** de la lettre d'observation dressée par l'inspecteur du recouvrement et lue en séance du conseil.

## AIDE A L'ACHAT D'EQUIPEMENT CYCLABLE POUR 2024

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de sa politique cyclable, le Grand Annecy avait délibéré en 2021 afin d'instaurer une aide financière à l'acquisition de vélos. Ce service à destination des résidents du Grand Annecy a été déployé dès la mise en service de la plateforme d'inscription dématérialisée et pris effet dans les 34 communes de l'agglomération.

A l'instar de l'an passé, la commune de Bluffy souhaite reconduire son aide complémentaire à celle du Grand Annecy selon les modalités suivantes :

Pour l'achat d'un équipement cyclable (VAE, e-cargo, vélo cargo uniquement)

- ☞ Une aide de 100 € pour un revenu fiscal, par part, inférieur ou égal à 18 000 € ;
- ☞ Une aide de 50 € pour un revenu fiscal, par part, supérieur à 18 000 € ;
- ☞ Une aide de 100 € supplémentaire pour les personnes à mobilité réduite sur présentation de leur carte d'invalidité.

Cette aide étant subordonnée à l'aide du Grand Annecy, le demandeur devra justifier de l'accord de ces derniers et présenter la preuve de son achat.

**Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

➤ **Approuve** le dispositif présenté ci-dessus pour l'année 2024.

## 5 Questions diverses :

Formation sécurité : Il est rappelé qu'une conférence 1<sup>ers</sup> secours se tiendra à Bluffy le 06/02, suivie d'une formation le 12/03. Il est également rappelé la prise en charge communale à hauteur de 50%.

Evènements à venir : La cérémonie des vœux du maire se tiendra le 26 janvier 2024 à 19H. Les élus seront mis à contribution pour la mise en place.

Aménagements de la mairie : Plusieurs consultations sont lancées afin de définir les besoins en termes d'aménagement intérieur et de mobilier de la mairie.

Tableau de bord d'activité : Il est remis à chaque membre du conseil un tableau statistique du nombre de mandat, de titres et les rejets associés, ainsi que le nombre de délibérations et d'arrêtés. Ces derniers traduisent une augmentation certaine de l'activité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 19h50.**

**Le prochain conseil se tiendra le 8 février 2024.**

**🌀 Le conseil municipal et le personnel vous présentent tous leurs vœux pour 2024 🌀**

Le Maire,  
Olivier TRIMBUR

Le secrétaire de séance,  
Marie-Christine REY

